

Devoir & Devoir. Propriétaire-Editeur.

Printed at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 6 JUIN 1886.

FRAX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION DU DIMANCHE.

LOUISIANE.

La Meckaché, Bonnet-Carré, P. O.

St-Jean-Baptiste, du 5 Juin.

Depuis que la culture du riz a pris

de l'extension, les cultivateurs ont

cherché à améliorer les procédés de

culture, et à augmenter le rendement

de leurs champs. On a vu, en effet,

de nombreux cultivateurs qui ont

adopté des méthodes nouvelles, et

qui ont obtenu de meilleurs résultats

que par les anciennes méthodes.

C'est ainsi que l'on a vu, dans

certains endroits, le rendement

augmenter de moitié, et même de

plus. Ces succès ont encouragé

de nombreux autres cultivateurs

à adopter les nouvelles méthodes,

et à chercher à améliorer encore

leurs procédés de culture. On peut

donc espérer que, dans un avenir

prochain, le rendement de la culture

du riz en Louisiane continuera

à augmenter, et que les cultivateurs

obtiendront de meilleurs résultats

que par les anciennes méthodes.

C'est ainsi que l'on a vu, dans

certains endroits, le rendement

augmenter de moitié, et même de

plus. Ces succès ont encouragé

de nombreux autres cultivateurs

à adopter les nouvelles méthodes,

et à chercher à améliorer encore

leurs procédés de culture. On peut

donc espérer que, dans un avenir

prochain, le rendement de la culture

du riz en Louisiane continuera

à augmenter, et que les cultivateurs

obtiendront de meilleurs résultats

que par les anciennes méthodes.

C'est ainsi que l'on a vu, dans

certains endroits, le rendement

augmenter de moitié, et même de

plus. Ces succès ont encouragé

de nombreux autres cultivateurs

à adopter les nouvelles méthodes,

et à chercher à améliorer encore

leurs procédés de culture. On peut

donc espérer que, dans un avenir

prochain, le rendement de la culture

du riz en Louisiane continuera

à augmenter, et que les cultivateurs

obtiendront de meilleurs résultats

que par les anciennes méthodes.

C'est ainsi que l'on a vu, dans

certains endroits, le rendement

augmenter de moitié, et même de

plus. Ces succès ont encouragé

de nombreux autres cultivateurs

à adopter les nouvelles méthodes,

et à chercher à améliorer encore

leurs procédés de culture. On peut

donc espérer que, dans un avenir

prochain, le rendement de la culture

du riz en Louisiane continuera

à augmenter, et que les cultivateurs

obtiendront de meilleurs résultats

que par les anciennes méthodes.

C'est ainsi que l'on a vu, dans

certains endroits, le rendement

augmenter de moitié, et même de

plus. Ces succès ont encouragé

de nombreux autres cultivateurs

à adopter les nouvelles méthodes,

et à chercher à améliorer encore

leurs procédés de culture. On peut

donc espérer que, dans un avenir

prochain, le rendement de la culture

du riz en Louisiane continuera

à augmenter, et que les cultivateurs

obtiendront de meilleurs résultats

que par les anciennes méthodes.

C'est ainsi que l'on a vu, dans

certains endroits, le rendement

augmenter de moitié, et même de

plus. Ces succès ont encouragé

de nombreux autres cultivateurs

à adopter les nouvelles méthodes,

Nominations ratifiées.

Le Journal officiel publie un décret

du Président de la République

relatif aux nominations ratifiées

par le Sénat. Les nominations

ratifiées sont les suivantes :

M. de la Roche, pour le poste de

secrétaire général de la présidence

de la République ; M. de la Roche

est nommé pour un an, à compter

du 1er janvier 1886 ; M. de la

Roche est nommé pour un an, à

compter du 1er janvier 1886 ; M.

de la Roche est nommé pour un an,

à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

an, à compter du 1er janvier 1886 ;

M. de la Roche est nommé pour un

Madames chroniques et incurables.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et Incurable.

Madame Chronique et In